ANEM
www.anem.org

POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 266
décembre 2015 - 6 €

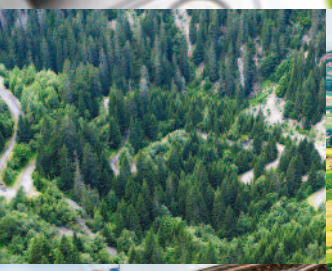

NOS GRANDS COMBATS DE A à Z

La montagne a besoin de l'ANEM, sa force c'est vous !

NUMÉRO
266
DÉCEMBRE 2015

À LA UNE : L'ANEM s'investit sur de nombreux dossiers (pas moins de trente-cinq sont abordés dans ce numéro) pour permettre aux habitants de la montagne de vivre sur un pied d'égalité avec ceux des autres territoires. *PLM* recense ces dossiers, souvent brûlants, et fait le point sur le travail de l'Association, résume les solutions qu'elle préconise et présente les avancées obtenues à force de rencontres, de discussions, de démarches, de conviction, de courage et d'unité.

Photos : fotolia.com (voir dossier)

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *président de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

Assemblée nationale

LA SOLIDARITÉ ET L'UNITÉ PLUS INDISPENSABLES QUE JAMAIS

« Il est de tradition pour ce dernier éditorial de l'année de présenter nos vœux à tous nos lecteurs. La secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, et moi-même n'y dérogerons pas, bien entendu. Seulement, au lendemain des effroyables événements qui se sont produits le 13 novembre, nous souhaitons ajouter à nos vœux le souhait fervent d'une solidarité renforcée entre nous tous, d'autant plus indispensable désormais qu'elle se trouve sous le feu d'une menace constante.

Le principe de solidarité est au cœur de la montagne. Il est un trait caractéristique de la culture montagnarde, autant qu'un principe fondamental de la politique de la montagne. Nous la revendiquons en tant que montagnards, sans doute autant que nous la sollicitons. Seulement, je crois que la solidarité n'existe que par la réciprocité : pour pouvoir recevoir, il faut d'abord savoir donner. Que peut-on par conséquent souhaiter de plus chaleureux que cette propension au partage à l'approche des fêtes ?

Pour les temps à venir, la montagne elle aussi aura besoin de solidarité pour la reconnaissance de sa spécificité, notamment au regard des échéances importantes à venir. L'acte II de la loi Montagne ou la réforme des dotations constitueront des moments essentiels, dans lesquels nous devrons défendre nos intérêts. Pour y parvenir, nous aurons besoin de tous : c'est notre unité qui préservera nos spécificités. C'est pourquoi il est essentiel que les élus de la montagne restent solidaires. Ils doivent continuer à faire bloc au sein de l'Association et cela passe notamment par l'adhésion de toutes nos collectivités. Comptant sur chacun de vous pour que nous restions l'an prochain aussi soudés que nous avons su l'être jusqu'ici, nous vous souhaitons une excellente fin d'année. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Les grands combats de l'ANEM de A à Z

- Marie-Noëlle Battistel : « La montagne a besoin de l'ANEM, sa force c'est vous ! »
- L'ANEM, la passion de la montagne
- L'abécédaire des combats de l'Association

3 ACTUALITÉ
Exonération de redevance pour certaines fontaines patrimoniales
Le 5 avril, tous à la TNT HD !
Les rencontres citoyennes de la montagne saisissent la COP21

4 SERVICES AU PUBLIC
Emilie Berdellou : La Caisse des Dépôts, les Maisons de services au public et la loi NOTRe
Jean Launay : Le service postal et les territoires de montagne
Frédéric Duprat : La Poste à l'ère du numérique

6 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

14 FINANCES
En attendant la réforme de la DGF… en 2017
La réforme des ZRR entrera en vigueur le 1er juillet 2017

15 TOURISME
Crispations sur les offices de tourisme communaux dans la concertation voulue par le Premier ministre
Le rôle des maires essentiel dans la lutte contre les accidents de remontées mécaniques

16 RENCONTRE AVEC SOPHIE PANTEL ET FRANÇOIS VANNSON
Acte II de la loi Montagne : Espoirs et craintes de deux présidents de conseil départemental

18 NORMES
Un médiateur nommé pour un an

19 VIE DE L'ANEM
Réunions départementales : La campagne 2015 s'achève en Ariège
Rendre justice à Carcheto-Brustico
L'élu du mois : Eric Jeansannetas, sénateur de la Creuse

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Laure Lachaise
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : décembre 2015

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Exonération de redevance pour certaines fontaines patrimoniales

Une mesure adoptée en loi de finances permettra aux fontaines patrimoniales de montagne de ne pas être soumises aux rigueurs de la redevance pour prélèvement d'eau.

Dans son rapport sur l'irrigation en montagne (1), le député des Hautes-Alpes et président de la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM), Joël Giraud, pointait les coûts aberrants pour les petites communes de montagne de la tarification au réel de la redevance sur les prélèvements.

Tenues de doter leurs fontaines de compteurs, elles sont également encouragées par les agences de l'eau, en vertu de l'article L 214-8 du code de l'environnement, à en équiper aussi leurs captages afin de quantifier les volumes globalement prélevés. Compte tenu de l'abondance locale de la ressource et de la nécessité de maintenir le débit des fontaines à un niveau supérieur à la moyenne pour éviter le gel, le rapport proposait donc de faire bénéficier les fontaines de montagne, soit d'une exonération pure et simple, soit d'un forfait plafonné à 5 000 m³ par an et par fontaine (sur un débit moyen constaté de 10 000 m³).

Lors de la réunion du CNM à Chamonix le 25 septembre, le Premier ministre avait donné son aval à un amendement rédigé en ce sens, à adopter dans le cadre de la loi de finances pour 2016. Modifiant l'article L 213-10-9 du code de l'environnement, celui-ci a effectivement été voté par l'Assemblée lors de la séance du 13 novembre. Il prévoit donc une exonération de redevance pour les fontaines de communes de montagne où la ressource en eau est largement disponible (catégorie 1), et l'application d'un forfait jusqu'à 5 000 m³ par an pour celles situées en zone 2 (déficitaires en eau). Le plafonnement de la mesure doit en principe inciter les communes qui dépassent ce volume, présumées en avoir les moyens, à s'équiper d'un dispositif de comptage.

Enfin, cette disposition ne vise que les fontaines patrimoniales, correspondant à celles créées avant 1950. Ce sera aux communes d'en apporter la preuve, les agences de l'eau ne disposant pas des informations nécessaires.

(1) Consulter l'intégralité du rapport « Préservation des ressources en eau et maintien d'une agriculture montagnarde » sur : www.anem.org

DR

Sont considérées comme fontaines patrimoniales celles qui ont été construites avant 1950.

LE 5 AVRIL, TOUS À LA TNT HD !

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision numérique terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en haute définition (HD) sur l'ensemble des vingt-cinq chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (4G) dans les territoires, afin de répondre à la forte augmentation de l'échange des données mobiles en France.

Les téléspectateurs concernés sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent dès maintenant s'assurer que tous les téléviseurs du foyer sont compatibles HD, grâce à un test simple : visualisation du logo « Arte HD » à l'écran en se plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57. Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible (un adaptateur TNT HD suffit) est à anticiper afin d'éviter toute rupture de stock dans les magasins. Le 5 avril au matin, les téléspectateurs devront lancer une recherche et une mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur pour retrouver l'ensemble des chaînes en qualité HD.

DR

Dès le 5 avril 2016, les chaînes de la TNT seront diffusées en haute définition.

Le rôle des élus locaux est déterminant dans la diffusion de l'information sur un sujet aussi important que la réception de la télévision. Ils peuvent également mobiliser les organismes en lien avec les personnes âgées ou les plus fragiles, souvent très consommatrices de télévision.

Pour faciliter le relais d'information, l'Agence nationale des fréquences met à disposition des outils de communication sur son site Internet : des affiches, des brochures et des articles d'information pour alimenter les supports de communication, des bannières et vidéos « tutoriels » pour les sites web.

Plus d'info sur le passage à la TNT HD : www.recevoirlatnt.fr ou appeler le 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures.

LES RENCONTRES CITOYENNES DE LA MONTAGNE SAISISSENT LA COP 21

A quelques semaines de l'ouverture au Bourget de la Conférence sur le climat (COP 21), quelque trois cents alpinistes, scientifiques et élus se sont retrouvés le 15 novembre au Centre régional de documentation pédagogique de Grenoble, à l'occasion d'une conférence internationale intitulée « Montagne et climat : témoignages au sommet ».

Coorganisée dans le cadre des rencontres citoyennes de la montagne portées depuis 2012 par la Coordination montagne, la manifestation s'était fixé pour but de donner la parole aux divers praticiens de la montagne en tant que vigies des évolutions en cours, et d'identifier au travers du prisme des alpinistes un modèle adapté de développement durable en montagne.

DR

L'appel à destination des décideurs politiques a recueilli plus de 800 signatures papier et 700 signatures par Internet.

A cette occasion a été présenté un *Livre vert de la montagne* montrant les impacts et les enjeux du changement climatique pour la montagne, assortis de propositions et de recommandations à l'attention des décideurs de la COP 21.

Les conclusions de cette journée ont été reprises dans un appel à destination de la communauté internationale et des décideurs politiques, déjà signé par plus de 150 personnalités (scientifiques, socioprofessionnels, élus…), parmi lesquels la navigatrice Isabelle Autissier et l'explorateur Nicolas Vanier.

L'ANEM, le Groupe La Poste et la Caisse des Dépôts ont initié un partenariat constructif et concret en faveur du déploiement de Maisons de services au public (MSAP) en montagne. Dans les prochains mois, près de quarante communes en seront dotées au sein d'un bureau de poste. Emilie Berdellou et Frédéric Duprat, qui concourent, respectivement pour la Caisse des Dépôts et le Groupe La Poste, au déploiement des Maisons de services au public, apportent leur éclairage de techniciens.

ÉMILIE BERDELLOU

« Les Maisons de services au public seront des atouts majeurs des schémas d'accessibilité prévus par la loi NOTRe »

DR

Responsable de la cellule d'animation nationale du réseau des Maisons de services au public au sein de la Caisse des Dépôts (CDC) en lien avec le CGET[1] qui pilote le dispositif, Emilie Berdellou évoque les capacités d'innovation présentes en montagne et les actions engagées au titre du partenariat avec l'ANEM et La Poste, ainsi que leurs perspectives.

PLM : Comment appréhendez-vous les territoires de montagne dans le mouvement global de redéploiement des services publics et au public ?

Emilie Berdellou : Les territoires de montagnes sont centraux dans le déploiement de la politique publique. 42 % des Maisons de services au public sont aujourd'hui positionnées en zone de montagne. Mais il reste un potentiel de développement, puisque quatorze départements disposant de massifs n'en sont pas dotés *(carte ci-contre)*. Si les territoires alpins sont plutôt bien maillés du point de vue des Maisons de services au public, les territoires pyrénéens (Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, par exemple) ou encore ceux du Massif central (Puy-de-Dôme, Aveyron, Haute-Loire, notamment) sont peu couverts et considérés par la Caisse des Dépôts comme des territoires cibles dans l'accompagnement au déploiement.

PLM : L'ouverture de Maisons de services au public en montagne est-elle conciliable avec l'objectif de maintien du maillage territorial postal de proximité ?

E.B : Non seulement c'est conciliable, mais c'est une manière de renforcer, pour les bureaux de poste qui accueilleront ces structures, le niveau de services rendus aux usagers. Les futurs schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public prévus par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), à l'article 98, constitueront des outils importants. Pilotés par les départements et les préfectures, ils définiront, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Les Maisons de services au public, quel que soit leur statut, en seront des atouts majeurs.

PLM : La tradition de « laboratoire » pour trouver des solutions innovantes, notamment en matière de services au public, est-elle un atout pour atteindre, voire aller au-delà des objectifs assignés par les pouvoirs publics, dans le cadre du partenariat noué librement entre La Poste, la CDC et l'ANEM ?

E.B : La logique à l'œuvre de concentration des services en ville a été contrebalancée par une capacité d'innovation territoriale importante dans les zones de montagne. Nous l'avons observé lors des dix rencontres territoriales organisées par la Caisse des Dépôts en 2015, qui ont réuni plus de 750 acteurs de terrain. Pour ne citer que quelques pistes, les maisons des saisonnalités sont des outils complémentaires des Maisons de services au public (notamment dans les Alpes) et pourraient, grâce aux bonnes pratiques identifiées dans le réseau, essaimer au niveau national (par exemple sur les espaces littoraux, où la complémentarité entre les structures n'est pas pour l'instant mise en place). Autre illustration du dynamisme montagnard, avec l'installation de coordinations

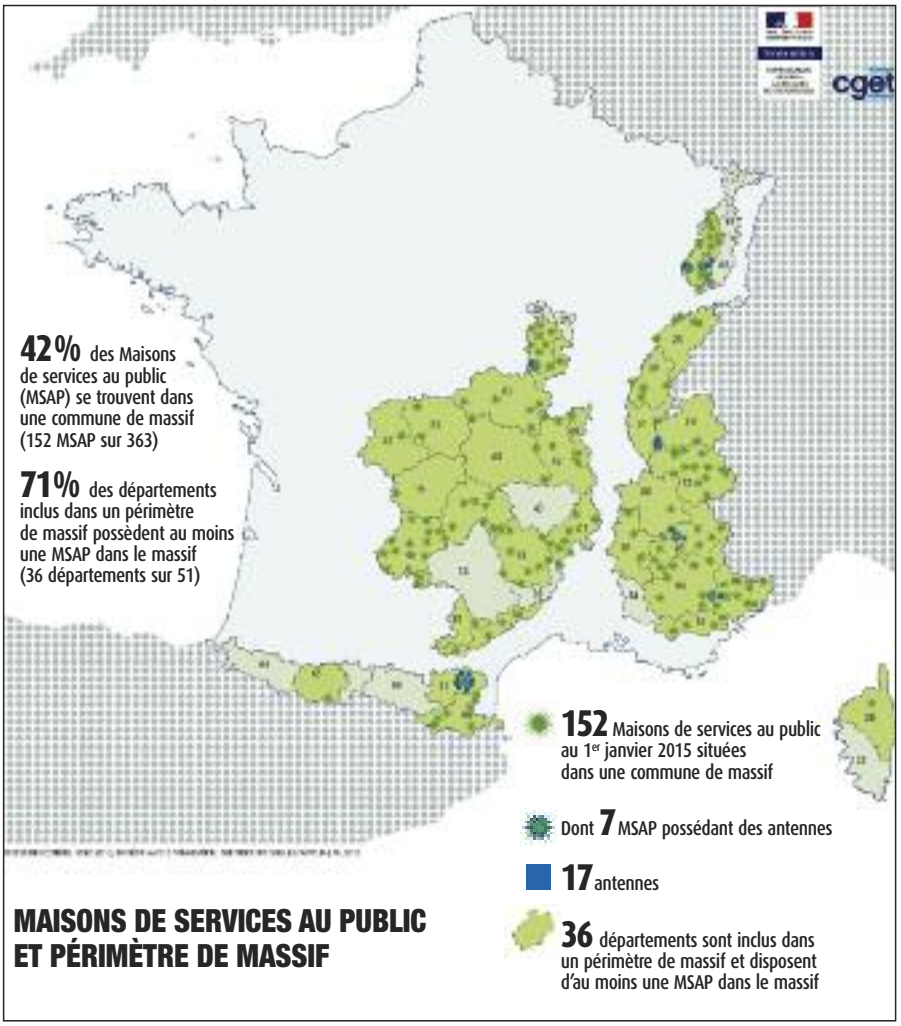

territoriales structurées en association (telles que l'ADRETS dans les Alpes et dans les territoires ruraux, ou la maison de l'emploi et de la cohésion sociale en Lozère), ou encore animées par les préfectures, comme dans les Vosges. Ces espaces de ressources et d'accompagnement sont des relais efficaces. On pourrait également citer la problématique de l'itinérance, sur laquelle l'expérience de certaines vallées alpines sera valorisée.

PLM : Quel est le bilan d'étape du partenariat entre l'ANEM, le Groupe La Poste et la Caisse des Dépôts, et les perspectives de déploiement de Maisons de services au public dans les communes de montagne ?

E.B : Comme vous le savez, la Caisse des Dépôts a été mandatée en mars 2013 par le gouvernement pour accompagner la structuration du futur réseau national de 1 000 Maisons de services au public. Au sein de la direction de l'investissement et du développement local, une cellule d'animation nationale que je coordonne a été mise en place et travaille en étroite collaboration avec le Commissariat général à l'égalité des territoires. Nous travaillons également avec le Groupe La Poste et les opérateurs nationaux partenaires – Pôle emploi, CNAF, CNAMTS, MSA, CNAV, GrDF [2] – afin de déployer un dispositif commun.

Une enquête nationale menée en mai 2015 auprès de 364 Relais Services Publics (RSP) existants a permis de définir les chantiers prioritaires : mobilisation du réseau, communication, ingénierie de déploiement, formation des agents et animation. Plusieurs outils ont déjà été mis en place en 2015 : une nouvelle identité visuelle et une tournée territoriale. En 2016, un portail Internet collaboratif matérialisera la vie du réseau et développera les espaces de mutualisation des expériences territoriales. Une offre de formation destinée aux agents de Maisons de services au public sera également déployée courant 2016.

Le partenariat entre l'ANEM, le Groupe La Poste et la Caisse des Dépôts pourra être renforcé sur le déploiement afin que certaines « zones blanches » – Vaucluse, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Cantal, Corrèze –, pour n'en citer que quelques-unes, maillent leur territoire. Enfin, le partenariat pourrait être élargi en complémentarité avec l'ensemble des acteurs. Les commissariats de massif, par exemple, sont susceptibles de servir de relais d'ingénierie très utiles pour le montage des Maisons de services au public.

(1) Commissariat général à l'égalité des territoires.
(2) Caisse nationale des allocations familiales ; Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ; Mutualité sociale agricole ; Gaz Réseau Distribution France.

JEAN LAUNAY : « LE GRAND ATOUT DE LA POSTE EST D'ÊTRE PRÉSENTE DANS L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE »

DR

Jean Launay, député du Lot et membre du comité directeur de l'ANEM, a déposé un rapport devant la commission des finances de l'Assemblée nationale sur les conditions du maintien des services publics dans les territoires, et la contribution que La Poste pourrait y apporter. Jean Launay est également président de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques.

« L'égalité d'accès aux services est un enjeu de taille dans un contexte marqué par la métropolisation et le changement des habitudes de consommation, lié à l'explosion numérique de la dernière décennie. La Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques met toute son énergie au service des territoires. Elle reste très vigilante afin de trouver les bons leviers d'action, notamment dans les zones rurales, et plus particulièrement dans les zones de montagne, marquées par une faible densité démographique, ainsi que par le relief, la sinuosité des routes, le climat… Le redéploiement des services au public connaît une nouvelle dynamique depuis cette année, avec l'objectif de multiplier par trois le nombre de Maisons de services d'ici la fin de l'année 2016. Dans ce cadre, La Poste deviendra sous peu le principal opérateur des services publics sur l'ensemble du territoire.

La Poste dispose d'un grand atout car elle est présente dans l'ensemble des territoires de montagne. L'accueil des Maisons de services au public au sein des bureaux de poste permet le maintien d'une offre postale complète et offre l'opportunité aux opérateurs nationaux ou locaux de réinvestir ces territoires en minimisant leurs coûts. Les conclusions du rapport d'information sur les conditions de maintien du service public dans les territoires et sur la contribution que La Poste pourrait y apporter offraient ces perspectives. La dynamique est aujourd'hui enclenchée, les premières Maisons de services au public en bureau de poste ont vu le jour dès cet automne en zone de montagne. J'ai eu l'honneur d'inaugurer le 12 octobre celle de Bagnac-sur-Célé, dans le Lot, aux côtés du ministre Emmanuel Macron et de Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste. »

FRÉDÉRIC DUPRAT

« La Poste a voulu allier la force de son réseau physique à l'agilité du numérique »

DR

Chargé du déploiement opérationnel des Maisons de services au public à la direction du Réseau du Groupe La Poste, Frédéric Duprat insiste sur l'importance de dupliquer entre acteurs locaux les liens de partenariat établis au niveau national.

PLM : La tradition de « laboratoire » pour trouver des solutions innovantes, notamment en matière de services au public, est-elle un atout pour atteindre, voire aller au-delà des objectifs assignés par les pouvoirs publics, dans le cadre du partenariat noué librement entre La Poste, la CDC et l'ANEM ?

Frédéric Duprat : Devoir s'adapter aux situations complexes oblige à imaginer des solutions innovantes pour des territoires souvent enclavés, et pour leurs habitants. Ainsi, La Poste a voulu dans sa réponse aux pouvoirs publics allier la force de son réseau physique à l'agilité du numérique. Elle a ainsi créé un îlot de services au public au sein du bureau de poste. Doté d'un ordinateur connecté en haut débit, cet îlot permet aussi bien un accès en libre-service qu'un accès accompagné. La Poste favorise également l'acquisition de nouvelles compétences auprès de ses collaborateurs autour du conseil et de la médiation. Avec l'ANEM et la CDC, le partenariat doit aider au déploiement de MSAP au sein des communes de montagne et favoriser l'accueil d'autres opérateurs locaux, tels que l'Office national des forêts par exemple.

PLM : Quel est le bilan d'étape du partenariat entre l'ANEM, le Groupe La Poste et la Caisse des Dépôts, et les perspectives de déploiement de Maisons de services au public dans les communes de montagne ?

F.D : D'ici la fin de l'année, environ trente MSAP situées dans des bureaux de poste de communes de montagne seront créées, soit près d'un tiers du total des Maisons installées en 2015. Les premières étaient « montagnardes », symboles d'une dynamique de ces territoires, que ce soit sur les contreforts du Massif central, à Bagnac-sur-Célé (Lot), ou au pays des lacs, des monts et des volcans d'Ardèche avec Coucouron, ou encore à La Grave, au cœur du massif des Ecrins, dans les Hautes-Alpes. L'important est de profiter de ces créations pour nouer des partenariats avec les acteurs locaux. Favoriser une dynamique collective autour des MSAP doit développer l'activité et apporter des services au plus près des besoins des habitants.

JURA : INTERNET AU SERVICE DE LA FUSION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En évoquant dès janvier 2014 un éventuel rapprochement, les présidents des Régions Bourgogne et Franche-Comté avaient déjà pris une longueur d'avance sur les autres Régions. Il faut dire que ces deux collectivités ont l'habitude de travailler ensemble depuis longtemps. Tout au long de l'année 2015, les deux conseils ont préparé activement la fusion prévue au 1er janvier 2016. Des outils ont été mis en place pour réussir ce grand chantier. Un site Internet dédié à la nouvelle Région a été créé. Il présente sa carte d'identité, ses principaux projets. Les internautes pourront ainsi suivre l'avancée de cette grande réforme territoriale. La parole a été donnée aux différents acteurs qui font la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté. Il est possible de consulter ce site pour mieux connaître les enjeux de cette réforme.

Plus d'info :
www.bourgognefranchecomte2016.fr

COURCHEVEL.COM

Le restaurant d'altitude Le Panoramic, au sommet de la Saulire, sera fibré et disposera du THD à 2 732 m d'altitude, ce qui en fera le site activé le plus haut d'Europe.

ALPES : UN OPÉRATEUR INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT AU SOMMET DE LA MONTAGNE

Dans de nombreuses stations de montagne, près de 15 000 prises peuvent bénéficier du très haut débit grâce à Courchevel Télécom, fournisseur d'accès Internet à très haut débit (THD) dédié aux professionnels de la montagne. Plusieurs hôtels de Courchevel, Flaine, Avoriaz, Méribel, Megève, Chamonix et Val Thorens sont passés de l'ADSL au très haut débit. En effet, les besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante obligent les hôteliers à s'équiper. A titre d'exemple, après une première année d'exploitation, le réseau fibre optique de Courchevel a répondu aux attentes de ses abonnés et c'est bientôt une trentaine d'établissements qui seront raccordés.

Courchevel Télécom répond également à des besoins bien spécifiques, ainsi, dans quelques jours, le restaurant d'altitude Le Panoramic, au sommet de la Saulire, sera lui aussi fibré et disposera du THD à 2 732 m d'altitude… Ce qui en fera le site activé le plus haut d'Europe. Cet opérateur développe également le concept de « station de ski numérique intelligente ». Ses compétences historiques dans les réseaux de télédistribution en fibre optique lui permettent de proposer des services interactifs accessibles par la TV, avec notamment une chaîne dédiée au développement durable. L'objectif est de sensibiliser les clients à une meilleure maîtrise des consommations d'électricité, d'eau ou de chauffage, et d'offrir l'Internet THD à ceux qui ont respecté un forfait énergétique raisonnable durant leur séjour.

Rens. : contact@courchevel-telecom.fr. - Tél. : 06 78 71 22 18

PYRÉNÉES : LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES GARANT DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Lundi 23 novembre, Michel Pélieu, président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées, Josette Bourdeu, maire de Lourdes, et Pierre Darre, maire de Gazost, ont inauguré la réouverture de la route départementale 7 à Gazost. Cette remise en état fait suite aux très fortes intempéries de février 2015 qui avaient provoqué un glissement de terrain, emportant une partie de la RD 7 reliant Gazost au hameau d'Aranou. Comme souvent en montagne, les travaux de voirie ont été d'une grande technicité en raison de la longueur de paroi rocheuse concernée, un accès difficile pour les engins de chantier, ainsi qu'une forte pente du talus à conforter. Ce chantier, d'un coût total de 800 000 € HT, a mobilisé quinze personnes en permanence et dix-neuf personnes pour les phases de forage. Michel Pélieu a déclaré : « Aujourd'hui une nouvelle route départementale sécurisée, avec la chaussée clouée à la paroi rocheuse, plus large, est offerte aux habitants de Gazost. C'est dans ce type de situation que l'on se rend compte combien le département est un échelon de proximité essentiel dans nos territoires ruraux et de montagne. »

Plus d'info : www.hautespyrénées.fr

VOSGES : A Saint-Dié, un FabLab pour les créateurs

La pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges accueille depuis la mi-novembre une nouvelle structure associative dénommée FabLab Vosges. Elle propose à la fois de découvrir une technologie de pointe et une formation en matière d'impression 3D. Elle s'adresse à un public très large, allant de l'étudiant au designer, en passant par le bricoleur curieux. L'objectif est de permettre à des entreprises ou des particuliers de concrétiser rapidement et à coût abordable leurs projets de prototypes ou de pièces inédites, de la conception à la production. En mêlant délibérément les publics souhaitant expérimenter ou enrichir leurs connaissances pratiques en CFAO (conception et fabrication assistées par ordinateur), FabLab Vosges vise à générer une intelligence collective productrice de produits innovants susceptibles de contribuer à la dynamique économique locale.

Plus d'info : www.fablab-vosges.fr

DR

MASSIF CENTRAL : LE CHEMIN DE STEVENSON, UN ITINÉRAIRE CULTUREL EUROPÉEN

Le GR 70 reprend les 275 km entre Le Puy-en-Velay et Alès, que l'auteur de *L'Ile au trésor*, Robert Louis Stevenson, avait parcouru en 1878, accompagné d'un âne. Depuis 1994 c'est aussi l'objet d'une association qui œuvre au développement économique des territoires qu'il traverse, forte de 159 adhérents dont 131 prestataires tels qu'hébergeurs, restaurateurs, transporteurs, loueurs d'ânes, accompagnateurs… Le chemin génère plus de 2,9 millions d'euros de retombées annuelles sur un territoire composé de quatre départements et de trois Régions. Lors de sa dernière assemblée générale qui s'est tenue au Puy-en-Velay le 5 novembre, l'association « Sur le chemin de Robert Louis Stevenson » s'est félicitée d'avoir obtenu le label d'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, aboutissement d'un dossier de candidature porté durant cinq années. Cette notoriété devrait accentuer l'afflux de randonneurs anglo-saxons de l'autre bout du monde, venus d'Afrique du Sud, de Nouvelle-Zélande ou d'Australie… Par ailleurs, l'association s'est portée candidate au programme « Grandes itinérantes du Massif central » en vue de réaliser une étude socio-économique, la numérisation du chemin et la création d'une application pour smartphones. Parallèlement, l'association travaillera au rapprochement des grands itinéraires du Massif central, notamment en organisant une rencontre dans le courant de l'année 2016.

Plus d'info : www.chemin-stevenson.org

DR

Le GR70 reprend les 275 km qui séparent les villes du Puy-en-Velay et d'Alès, chemin parcouru par l'écrivain Robert Louis Stevenson.

CORSE : SIGNATURE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020

Le 13 novembre, Paul Giacobbi, député de la Haute-Corse et président du Conseil exécutif de Corse, et Christophe Mirmand, préfet de Corse, ont signé le nouveau contrat de plan Etat-Région pour la Corse (CPER) pour la période 2015-2020. Le CPER comporte notamment un volet territorial. Malgré le frémissement démographique de ces dernières années, la polarisation littorale se confirme au détriment d'espaces plus contraints, comme les zones rurales et de montagne. Conformément au projet régional de développement durable décliné dans les différents livrets du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), la mise en œuvre du volet territorial du CPER cherchera à corriger les effets de ce déséquilibre structurel dans un souci d'égalité des territoires et de maintien de cohésion sociale et territoriale. Le volet montagne du PADDUC comporte une stratégie pour garantir une meilleure offre et un meilleur accès des territoires aux services publics, pour répondre à un enjeu de rééquilibrage de services à la population, de politiques d'infrastructures routières et de transports. Les actions financées dans le cadre du CPER viseront donc à un renforcement de l'attractivité des territoires ruraux et à leur redynamisation. Elles contribueront à un rééquilibrage et à la réduction des inégalités par un développement territorial intégré.

Plus d'info : www.corse.fr

LES GRANDS COMBATS DE L'ANEM DE A à Z

ASSEMBLÉE NATIONALE

« La montagne a besoin de l'ANEM, sa force c'est vous ! »

Nous le savons, bien souvent, se battre pour la montagne revient à se battre… contre des montagnes. Le fameux droit à la différence et à la solidarité nationale que nous garantit en principe la loi Montagne depuis plus de trente ans est en effet un objet de luttes incessantes. Qu'il s'agisse de finances locales, de gestion de l'espace ou bien de normes techniques, les réalités de notre quotidien montagnard sont de faire face à des contraintes. Cela n'est malheureusement pas toujours compris par nos collègues qui vivent d'autres réalités. Pourtant, se donner les moyens de conserver une montagne vivante et attractive est un enjeu qui nous concerne tous, quelle que soit l'altitude à laquelle nous vivons. Pour le climat, pour l'économie, pour l'aménagement du territoire, nos intérêts sont convergents. Des cimes aux plaines, des vallées au littoral, pour la défense de notre patrimoine commun, nous sommes tous montagnards !

Ces débats et ces combats ont le mérite de montrer la place et le poids de notre Association, sans laquelle de nombreuses décisions importantes n'auraient pas vu le jour. C'est tout l'intérêt de ce modeste abécédaire, proposé dans les pages suivantes, que de passer en revue les combats gagnés et les décisions prises dans l'intérêt de nos territoires. Ce regard sur le passé nous permettra également d'éclairer l'avenir et de peser plus encore dans le cadre de l'acte II de la loi Montagne. Toujours prompts à prendre de la hauteur et à montrer le chemin au-delà de nos divergences politiques, en 2015, comme en 1985, les montagnards sont là !

Marie-Noëlle Battistel,
secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère

Nouvelle organisation territoriale et inquiétude pour la gouvernance, réforme de la dotation globale de fonctionnement, multiplication des normes, services publics, et sur beaucoup d'autres dossiers l'Association bataille concrètement sur tous les fronts afin que « la montagne française soit une montagne où ceux qui y sont nés peuvent se dire qu'ils laissent un avenir pour leurs enfants », selon Laurent Wauquiez, son président.

L'ANEM, la passion de la montagne

L'Association nationale des élus de la montagne :

- ***Fédère*** les montagnards et défend l'avenir des territoires et des populations de montagne.
- ***Regroupe*** quelque 4 000 communes adhérentes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux et plus de 250 parlementaires (députés et sénateurs).
- ***Est reconnue*** par l'Etat comme un interlocuteur qualifié pour toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire, et participe à la définition des politiques nationales.
- ***Assure*** le lien entre l'ensemble des collectivités de montagne et l'Etat.
- ***Défend*** les intérêts des habitants des territoires de montagne afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes chances que les habitants des autres territoires.
- ***Se bat*** quotidiennement pour que chaque massif français (Alpes, Corse, Jura, Massif central, Pyrénées, Vosges, en métropole, et Guadeloupe, Martinique, Réunion, en outre-mer) obtienne des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne.
- ***Apporte*** un appui aux collectivités de montagne dans l'exercice de leurs missions et renforce structurellement leur capacité d'action, notamment en donnant des moyens concrets aux institutions, telles que les comités de massif et le Conseil national de la montagne.
- ***Favorise*** le développement de la capacité d'intervention des communes, assure un réel pouvoir de décision des collectivités sur la gestion de leur territoire dans un esprit de décentralisation et de responsabilisation. Elle promeut la solidarité et la coopération intercommunales.
- ***Œuvre*** en faveur d'une politique d'aménagement du territoire adaptée aux régions de montagne pour leur permettre d'accéder à un niveau de service comparable à celui des autres territoires, par exemple le soutien à l'investissement, le rattrapage en matière d'infrastructures (notamment de transport) et de couverture numérique…
- ***S'attache*** à renforcer les moyens financiers des collectivités pour tenir compte de leurs ressources, de l'importance des charges liées à leur situation, et à rémunérer les territoires à haute valeur environnementale.
- ***Soutient*** le développement de l'agriculture, de la forêt et du tourisme, ainsi que des petites et moyennes industries.
- ***Travaille*** avec toutes les associations d'élus et avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne.
- ***Fait*** également connaître et reconnaître la spécificité et l'identité de la montagne au sein de l'Union européenne.

ALEXIS BAUD

COMME ANEM

Depuis sa création, en 1984, l'Association met ses compétences et son efficacité au service de la montagne. Son rôle majeur : dialoguer avec les pouvoirs publics, assurer la visibilité de la montagne au sein des instances de la démocratie locale et garantir un avenir à ses habitants.

ET… ACTE II DE LA LOI MONTAGNE

L'annonce en septembre dernier par le Premier ministre de l'adoption d'un projet de loi consacré à la montagne avant la fin 2016 est une grande victoire pour l'ANEM, qui insistait depuis longtemps sur la nécessité d'un « pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne », libellé du rapport des députées du Doubs et de la Savoie, Annie Genevard et Bernadette Laclais.

COMME ÉCOLE EN MONTAGNE

A chaque fois que des classes sont menacées de fermeture, l'ANEM se mobilise. Au cours de ses rencontres avec les ministres de l'Education, elle s'emploie à souligner qu'il faut absolument tenir compte davantage de l'évolution des territoires et notamment du regain de population observé en montagne ces dernières années. L'Association, qui est à l'origine d'une instruction ministérielle en décembre 2011, revendique aussi la préservation du maillage du service public de l'éducation en zone de montagne. Une mission parlementaire sur l'école en montagne a été confiée par le Premier ministre en octobre 2015 à Alain Duran, sénateur de l'Ariège et membre du comité directeur de l'ANEM.

CONTRASTWERKSTATT/FOTOLIA

IUWW/Fotolia

BillionPhotos.com/Fotolia

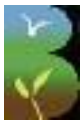

COMME BIODIVERSITÉ

La richesse de la biodiversité des territoires de montagne appartient au patrimoine commun de la nation. L'ANEM milite pour qu'elle fasse l'objet d'une rémunération permettant d'assurer l'entretien de ces espaces à haute qualité environnementale.

COMME FORÊT DE MONTAGNE

Sur le rôle indispensable de la forêt de montagne, l'ANEM valorise à la fois le gisement d'énergie renouvelable, le piège à carbone et son rôle de prévention des risques naturels. L'Association encourage également toute mesure permettant de faciliter l'exploitation des forêts de montagne, qu'elles soient domaniales, communales ou privées.
Elle soutient avec force le Service de Restauration des terrains en montagne (RTM) dans sa demande de moyens pour pouvoir poursuivre sa mission de restauration des terrains et de prévention des risques naturels.

ET... FORMATIONS BIQUALIFIANTES

L'ANEM s'active en faveur d'une offre pédagogique de formations biqualifiantes qui sont un grand enjeu pour l'avenir de l'économie montagnarde.

Beatrice Prève/Fotolia

Geronimo/Fotolia

COMME CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire triennal 2015-2018 tient compte des demandes de l'ANEM. Il recentre les vacances d'hiver et de printemps sur les mois de février et avril. « S'il prend en compte prioritairement l'intérêt des enfants, il intègre aussi la réalité économique et climatique des territoires » s'en félicitent tous les élus de la montagne.

ET... CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cela va faire dix ans que l'ANEM a étudié les prévisions des experts sur le changement climatique et de ses conséquences futures sur la montagne. L'Association a formulé vingt et une propositions pour s'y adapter et n'a de cesse de veiller sur les évolutions indispensables.

Voir le rapport sur www.anem.org

COMME GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Association se tient quotidiennement à la disposition des élus de la montagne pour les aider à renforcer et à optimiser les fortes potentialités de leurs territoires, aussi bien en matière d'hydroélectricité que de bois-énergie ou de photovoltaïque.

ET... GOUVERNANCE

L'ANEM plaide pour l'adoption d'un projet et la création d'une vice-présidence dédiée à la montagne dans les nouvelles Régions et intercommunalités. L'Association incite au renforcement du Conseil national de la montagne (CNM) et des comités de massif.

COMME DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

L'ANEM a toujours été en première ligne pour assurer une répartition équitable de la DGF prenant en considération les difficultés de la montagne. Le Premier ministre vient d'ailleurs de repousser d'un an (soit en 2017) l'entrée en vigueur de la réforme, mais les critères de la nouvelle répartition seront fixés dans la loi de finances pour 2016. L'Association se bat pour la reconnaissance de la situation particulière de la montagne. Ainsi, lors de son congrès en octobre dernier, elle a adopté une motion demandant une prise en compte de la spécificité de la montagne au sein de la nouvelle DGF à travers des critères de répartition incontestables, comme l'altitude, la superficie et la longueur de voirie.

COMME HYDROÉLECTRICITÉ

L'ANEM a signé la convention d'engagement pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques. En outre, l'Association suit attentivement les procédures concernant le classement des cours d'eau et le renouvellement des concessions hydrauliques. Par ailleurs, un groupe de travail présidé par Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère et secrétaire générale de l'ANEM, a étudié les retombées économiques locales de l'hydroélectricité et rendu son rapport.

MINICCI73/FOTOLIA

COMME INTERCOMMUNALITÉS ET MONTAGNE

Les élus de la montagne, pionniers en la matière, militent pour une intercommunalité de projet librement consentie. L'ANEM a obtenu que le seuil de droit commun de 15 000 habitants pour créer une intercommunalité soit abaissé à 5 000 habitants en montagne.

ET... IMMOBILIER DE LOISIRS

L'ANEM participe aux réflexions sur le classement des hébergements touristiques, la rénovation et la remise sur le marché locatif de biens immobiliers à vocation touristique. L'Association a également imaginé des solutions pour soutenir les mutations du secteur hôtelier.

ET... INDEMNITÉS COMPENSATOIRES

L'ANEM veille sur la revalorisation de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) obtenue dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC) 2014-2020, notamment en intégrant les montants consacrés à l'ancienne prime herbagère agro-environnementale. Cette aide directe au revenu des agriculteurs de montagne compense financièrement les divers surcoûts ou manques à gagner imputables aux contraintes objectives du milieu montagnard.

JMIAC/FOTOLIA

COMME JURIDIQUE

L'ANEM a porté une proposition de loi visant à permettre la réduction de l'activité des moniteurs de ski, ayant atteint l'âge de la retraite, au bénéfice des nouveaux moniteurs. Le texte sécurise et améliore juridiquement un dispositif existant depuis un demi-siècle.

COMME NORMES

Devant la multiplication des normes auxquelles les collectivités de montagne sont quotidiennement confrontées, l'ANEM demande la mise en place dans les meilleurs délais de la nouvelle procédure annoncée par le Premier ministre habilitant les comités de massifs à contribuer à l'adaptation des normes, ainsi que la prise en compte de la spécificité montagne dans leur élaboration.

COMME OFFICES DE TOURISME

Sans être opposée au transfert de compétence office de tourisme à l'intercommunalité, l'ANEM défend, au nom du principe de subsidiarité, la possibilité de conserver ou de créer un office de tourisme communal pour les communes ayant une marque territoriale ou classées station de montagne. L'Association participe activement à la concertation voulue par le Premier ministre, suite à la réunion du Conseil national de la montagne, sur l'interprétation de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

COMME PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

Très consciente que l'effort d'assainissement des finances publiques doit être assuré par toutes les collectivités, l'ANEM œuvre pour qu'il prenne en considération la situation des communes de montagne les plus fragiles. Seule une puissante péréquation verticale est en mesure d'atténuer la différence de richesse entre les territoires.

ET... POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Dans le cadre de la nouvelle PAC (2014-2020), l'action conjuguée de l'ANEM et des organisations agricoles de montagne a permis de faire reconnaître dans le premier pilier (aides en lien avec la production) l'éligibilité à la prime à l'hectare d'importantes surfaces de montagne (estives, alpages, landes, parcours). Par ailleurs, au sein du budget du ministère de l'Agriculture, la ligne spécifique consacrée à la modernisation des bâtiments d'élevage en montagne, menacée régulièrement de disparition, a pu être maintenue.

BENJAMIN LEFEBVRE/FOTOLIA

GAEL_F/FOTOLIA

Jag_ooo/Fotolia

COMME KILOMÈTRES

L'ANEM n'a de cesse de faire comprendre aux pouvoirs publics que la distance d'un point à un autre sur une route de montagne ne se mesure pas en kilomètres mais en temps de parcours. L'Association rappelle que cette difficulté peut influer négativement sur la vie des habitants des territoires de montagne, par exemple en termes de temps d'accessibilité réelle aux services de santé ou de temps de transport scolaire.

Groster/Fotolia

COMME LOUP

L'ANEM dénonce sans cesse auprès des pouvoirs publics l'incompatibilité entre le pastoralisme et les grands prédateurs, notamment le loup. Ce dernier représente une menace constante pour la pérennité de cette activité humaine essentielle à la vie en montagne, à travers une gestion singulière de l'espace garantissant à la fois biodiversité et prévention des risques naturels.

COMME QUOTAS LAITIERS ET MONTAGNE

L'ANEM encourage la mise en place d'outils pour faire face à la disparition des quotas laitiers depuis le 31 mars 2015. Le président de la République a annoncé des mesures pour soutenir les éleveurs, mais aucune augmentation du prix du lait n'a encore été décidée alors qu'elle est indispensable.

ET… QUALITÉ MONTAGNE

La montagne jouit d'un a priori massivement positif dont bénéficient ses productions. D'où l'intérêt d'encadrer juridiquement l'usage commercial du mot avec des garanties suffisantes tant pour le consommateur (certification contrôlée) que pour le producteur (protection contre les utilisations usurpées). Pour l'ANEM, le véritable enjeu de l'appellation « montagne » est lié à sa reconnaissance et à sa définition claire au niveau de l'Union européenne (en mettant en adéquation le régime européen de la mention de qualité facultative « produit de montagne » avec celui de la réglementation française d'utilisation du mot « montagne »), afin que les produits se réclamant de la montagne puissent se développer et circuler librement en tout point du Marché unique.

ET… QUALITÉ ET QUANTITÉ DE L'EAU

La montagne est le principal pourvoyeur de la nation en ressource en eau, aussi bien en quantité qu'en qualité. l'ANEM insiste donc pour que ce service rendu à la collectivité nationale soit valorisé et rémunéré à travers l'affirmation effective d'une solidarité de l'aval vers l'amont.

Béatrice Prève/Fotolia

COMME MÉDECINS EN MONTAGNE

L'Association a obtenu l'adoption d'un dispositif spécifique en faveur des praticiens en secteur isolé favorable aux médecins de montagne. Désormais, les agences régionales de santé peuvent conclure avec un médecin généraliste conventionné un contrat en application duquel il percevra une rémunération complémentaire sous réserve d'exercer dans un territoire isolé, d'avoir une activité marquée par une forte saisonnalité et un revenu tiré de son activité inférieur à un seuil fixé par rapport au revenu moyen de la même profession.

COMME RÉFORME TERRITORIALE

L'ANEM défend la proximité des centres de décision et la représentation de la population, essentielle en montagne, afin qu'elle ne soit pas abolie dans les territoires de montagne par la nouvelle organisation territoriale.

ET… RISQUES NATURELS MAJEURS

Sollicitée par l'administration pour donner son avis sur une nouvelle version de guide méthodologique de l'élaboration des plans de prévention des risques d'avalanches, l'ANEM alerte sur la gravité des conséquences qu'induirait pour les communes de montagne l'introduction de la notion de « zone jaune » pour intégrer la notion de risque tricentennal.

FineBoken/Fotolia

PHILEDIDAY/FOTOLIA

ANDREUSK/FOTOLIA

COMME SERVICES PUBLICS

Les services publics sont vitaux en montagne, c'est pourquoi l'ANEM veut préserver leur maillage prioritairement pour l'école et l'accès aux soins. Elle milite pour le développement des Maisons de services au public et des solutions de mobilité.

ET… STATUT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

L'ANEM préconise plusieurs solutions pour les saisonniers : la stabilisation de leurs périodes de travail en favorisant le recours aux tiers employeurs, une formation continue, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie en encourageant la création de maisons des saisonniers et en intégrant un quota de logements qui leur est réservé dans tout nouveau programme immobilier de loisir ou de réhabilitation. Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère et secrétaire générale de l'ANEM, participe à un groupe de travail sur les conditions de travail des saisonniers.

ET… SERVICE POSTAL EN MONTAGNE

L'ANEM revendique le maintien dans chaque canton d'un ou de plusieurs bureaux de poste de plein exercice en fonction du nombre d'habitants et/ou de l'étendue du territoire. Ils doivent offrir tous les services, notamment les prestations bancaires et un accès Internet très haut débit gratuit.

COMME LAURENT WAUQUIEZ

L'actuel président de l'ANEM a quatorze prédécesseurs : Louis Besson, Jean Briane, Augustin Bonrepaux, Jean Faure, Patrick Ollier, Didier Migaud, Michel Bouvard, Jean-Louis Idiart, Pierre Jarlier, François Brottes, Martial Saddier, Henri Nayrou, Vincent Descœur et Frédérique Massat. La secrétaire générale actuelle de l'ANEM est Marie-Noëlle Battistel.

COMME XXL

Propension de la technocratie, le plus souvent urbaine, à agrandir la maille des circonscriptions politico-administratives des intercommunalités, des cantons et des Régions… Ce qui dissout la montagne dans de grands ensembles où la loi du nombre joue contre elle, faisant disparaître sa représentation et sa visibilité dans les assemblées locales et provoque son éloignement des centres de décision ainsi que ses relais.

JANINE TRÉVIS

COMME TRÈS HAUT DÉBIT EN MONTAGNE (THD)

L'ANEM exige l'accès au THD avec une couverture intégrale de toute la population des zones de montagne, à l'égal de tous les autres territoires. L'Association demande une connexion de 8 mégabits par seconde minimum sur l'ensemble de la montagne d'ici la fin 2016.

ET… TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MONTAGNE

L'ANEM demande une reconnaissance plus explicite de la contribution de la montagne en énergies renouvelables et une meilleure exploitation de l'hydroélectricité et de la biomasse, un meilleur accompagnement de l'équipement des collectivités de montagne en chaufferies bois, la prise en compte des surcoûts en montagne, ainsi que l'incitation des stations de montagne au développement de systèmes intégrés de management de l'énergie.

COMME YÉTI

A la différence des grands prédateurs présents dans les montagnes françaises (loups, ours, vautours), l'ANEM n'a pas trouvé trace de cet humanoïde légendaire. Preuve que si la diversité c'est bien, elle a manifestement ses limites.

SHOCKY/FOTOLIA

KABS/FOTOLIA

COMME UNITÉS TOURISTIQUES NOUVELLES (UTN)

Bien que la suppression des UTN soit actée, l'ANEM souhaite que soit maintenue une élaboration montagnarde des projets d'aménagement qui recouvrent des enjeux substantiels en termes d'économie touristique.

COMME VALEUR AJOUTÉE DES PRODUCTIONS DE MONTAGNE

L'ANEM veille à ce que les produits qui bénéficient de l'appellation « montagne » puissent se développer et circuler librement en tout point du Marché unique.

COMME ZRR

L'ANEM rappelle ses exigences et son attachement à ce dispositif fondamental pour l'attractivité des territoires de montagne. L'Association s'est mobilisée pour le maintien en zone de revitalisation rurale de toutes les communes de montagne classées ZRR.

ET… ZONES BLANCHES

L'ANEM veut que la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile dans les territoires de montagne soit effective d'ici la fin de l'année 2016 et que tous les moyens soient pris pour éviter que de nouvelles zones blanches apparaissent, notamment sur les réseaux 4G et de THD.

ANDREY POPOV/FOTOLIA

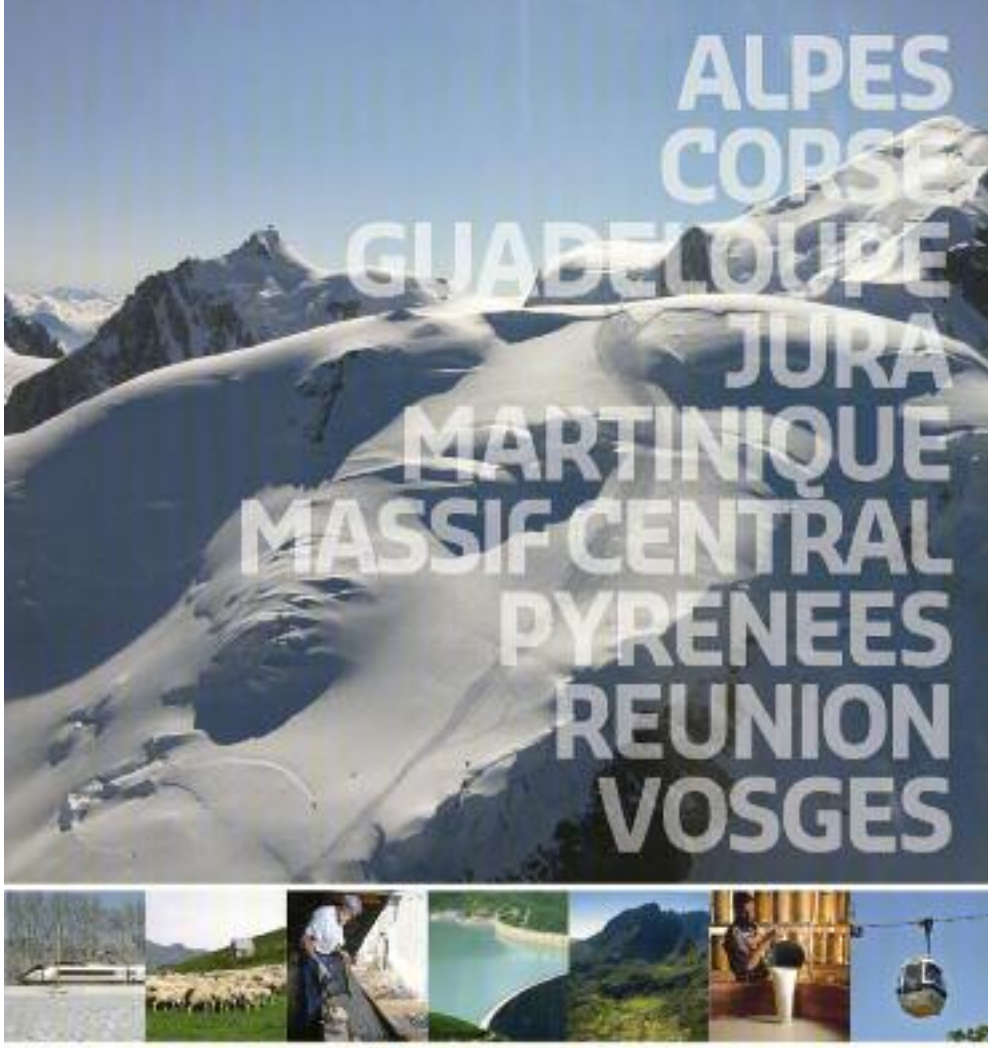

L'ANEM

30 ans au service de la montagne et de ses élus

L'ANEM a vocation à représenter

En métropole :
1/4 du territoire 6 massifs 6 250 communes 48 départements
7 régions (au 01.01.2016) 5 millions d'habitants

En Outre-mer :
66 communes 3 régions-départements 1,4 millions d'habitants

Notre association rassemble tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que plus de 250 parlementaires de toutes les sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des massifs français.

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

En attendant la réforme de la DGF… en 2017

Le Premier ministre a annoncé, le 3 novembre dernier, l'ajournement au 1er janvier 2017 de l'entrée en vigueur de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), soit un report d'un an par rapport à la date prévue. Les grands principes de la réforme seront néanmoins votés dès la loi de finances pour 2016.

Le report d'un an de la réforme de la DGF répond à la demande constante des associations d'élus de bénéficier d'un délai supplémentaire pour affiner les critères et les effets pluriannuels de cette réforme. Pour autant, deux principes majeurs de la réforme seront d'ores et déjà inscrits dans la loi de finances pour 2016.

Il s'agit d'abord du recentrage de la dotation forfaitaire autour de trois dotations : la dotation de base (montant identique quelle que soit la collectivité), la dotation de centralité (répartie entre les ensembles intercommunaux et les communes isolées, en fonction d'un montant par habitant variant selon la taille démographique du territoire), et la dotation de ruralité (attribuée aux communes dont la densité de population est la plus faible, le coefficient de sous-densité étant majoré pour les communes accueillant un cœur de parc naturel).

Le second principe acté est le renforcement de la péréquation verticale et du ciblage des communes en faveur des plus démunies.

Ces grands principes seront ajustés sur la base de nouvelles simulations après l'achèvement de la nouvelle carte intercommunale.

Le report d'un an vaut aussi pour les nouvelles dispositions relatives à la péréquation, qui faisaient pourtant l'unanimité (recentrage des dotations, suppression des effets de seuil). Le report modifie également les termes du débat sur la place laissée à la péréquation dans un contexte de baisse des dotations, et pose notamment la question du montant qui sera consacré en 2016 à la péréquation horizontale au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Initialement prévu à hauteur de 2 % des ressources fiscales dans la loi de finances pour 2012, soit 1,150 milliard d'euros, le gouvernement a fait le choix dans le projet de loi de finances 2016 de plafonner le fonds à 1 milliard d'euros pour 2016 dans l'objectif d'assurer une plus grande soutenabilité financière.

La réforme des ZRR entrera en vigueur le 1er juillet 2017

Le projet de loi de finances rectificative pour 2015, présenté au Conseil des ministres du 13 novembre, réforme, à l'article 18, les zones de revitalisation rurale (ZRR) conformément aux engagements pris lors des comités interministériels aux ruralités des 13 mars et 14 septembre 2015. Cette réforme s'inspire du rapport d'information sur les zones de revitalisation rurale d'Alain Calmette, député du Cantal, et Jean-Pierre Vigier, député de la Haute-Loire et membre du comité directeur de l'ANEM (1).

Le classement actuel en ZRR demeure jusqu'au 30 juin 2017. A compter du 1er juillet 2017, le nouveau classement mis en œuvre sera établi au niveau de l'intercommunalité sur la base de la carte arrêtée au 31 décembre 2016, sans distinction entre les communes, ce qui évitera les différences de traitement. La durée du classement sera calée sur la durée du mandat communautaire. Autre grande nouveauté, le classement ne portera plus que sur deux critères : la densité de population et la richesse des habitants.

Seuls les avantages fiscaux ayant un réel impact sur le développement des territoires ruraux seront maintenus, notamment la prorogation du dispositif d'exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des entreprises créées ou reprises dans les ZRR.

(1) Consulter le rapport d'information sur les zones de revitalisation rurale d'Alain Calmette et Jean-Pierre Vigier sur www.anem.org

LE RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR LA PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE RESTE SILENCIEUX SUR LA MONTAGNE

Comme prévu par la loi de finances pour 2015, le gouvernement a remis en octobre un rapport sur l'évolution et le fonctionnement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce rapport, demandé par plusieurs députés, dont Annie Genevard, députée du Doubs et membre du comité directeur de l'ANEM, conclut à la soutenabilité du FPIC pour les territoires contributeurs.

- 85 % des collectivités prélevées ont une contribution nette en dessous de 5 % de leurs ressources fiscales.
- Seulement 2 % ont une contribution nette de plus de 10 % de leurs ressources fiscales.

Cette analyse reste globale et n'étudie pas la situation des communes transfrontalières comme cela a pourtant été demandé lors des débats parlementaires, pas plus que la situation des communes qui sont tenues d'assurer un niveau élevé d'investissement, telles que les stations. Ces territoires sont pénalisés par la prise en compte du revenu par habitant dans le calcul du FPIC.

Aucune mesure corrective n'a d'ailleurs été proposée. Certains territoires risquent ainsi de subir une triple peine : baisse des dotations en 2016 et 2017, réforme de la DGF, et poursuite de la progression du FPIC.

Consulter le rapport sur le FPIC sur www.anem.org

OT Villard-Reculas

Crispations sur les offices de tourisme communaux dans la concertation voulue par le Premier ministre

Un des grands changements introduits par la loi NOTRe du 7 août 2015 concerne le transfert de la compétence tourisme à l'échelon intercommunal. Cette évolution législative n'est pas sans ambiguïté et donne lieu à un véritable bras de fer entre l'Etat et les associations d'élus.

Le transfert de la compétence tourisme aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2017 suscite encore de nombreuses questions. La principale difficulté est liée au fait que le législateur a associé la promotion du tourisme à la capacité de créer des offices de tourisme. Or les offices de tourisme sont dotés de trois compétences obligatoires : la promotion, l'accueil et l'information des touristes. Le transfert de compétence opéré par le législateur ne vise pas ces deux dernières composantes. Cela pourrait signifier qu'une partie de la compétence tourisme resterait au niveau communal, d'où les divergences d'interprétation entre le gouvernement et les associations d'élus.

Pour y remédier, le Premier ministre a confié, lors du Conseil national de la montagne du 25 septembre, au secrétaire d'Etat André Vallini le soin de mener une concertation pour parvenir à un accord sur l'interprétation de la loi. L'ANEM a été reçue avec trois autres associations d'élus (1) à plusieurs reprises, dans le cadre de cette démarche, pour discuter sur l'interprétation des textes.

Selon le gouvernement, le maintien d'offices « de marque territoriale protégée » au niveau communal n'empêche pas la compétence communautaire. En clair, la création d'un office au niveau communal, adossé à une marque communale, n'empêche pas que sa gouvernance reste sous la tutelle de l'EPCI. Cette position n'est pas partagée par l'ANEM qui soutient que les offices de tourisme adossés à une marque territoriale protégée et les stations classées doivent rester, si la commune le souhaite, sous gouvernance communale.

(1) L'Association nationale des maires des stations de montagne, l'Association nationale des maires des communes thermales, l'Association nationale des élus des territoires touristiques.

Le rôle des maires essentiel dans la lutte contre les accidents de remontées mécaniques

La commission des téléphériques s'est réunie le 4 novembre à Lyon. Cette instance consultative, placée auprès du ministre des Transports, est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de réglementation et de sécurité des transports par remontées mécaniques. Elle est composée de représentants de l'Etat, d'entreprises, d'associations d'élus, dont l'ANEM, et d'associations des usagers de remontées mécaniques.

La séance du 4 novembre a été l'occasion de dresser un bilan des accidents survenus sur les remontées mécaniques au cours de la saison 2014-2015 qui montre que le nombre d'accidents et de blessés est en baisse et qu'aucun décès n'a été déploré. Ces bons résultats sont liés à d'importants efforts d'information déployés en amont.

On constate également que la quasi-totalité des accidents de personnes sur les remontées mécaniques est due à la maladresse ou à l'imprudence de la clientèle. Afin d'endiguer ce phénomène, des films ludiques d'animation autour de *Skizzz l'extraterrestre et Swag l'adolescent* ont été réalisés pour expliquer avec humour les bons comportements à adopter lors de l'utilisation des remontées mécaniques.

La commission des téléphériques a insisté sur le rôle de premier plan que jouent les maires de stations de ski dans la sensibilisation des offices de tourisme à relayer largement ces informations.

DR

Skizzz et Swag, un extraterrestre et un adolescent, pour sensibiliser à la sécurité sur les remontées mécaniques.

ACTE II DE LA LOI MONTAGNE

Espoirs et craintes de deux présidents de conseil départemental

Sophie Pantel, présidente du conseil départemental de la Lozère, et François Vannson, député des Vosges et président du conseil départemental, définissent le rôle actuel et futur des conseils départementaux et expriment leurs souhaits pour l'acte II de la loi Montagne.

PLM : Qu'attendez-vous de l'acte II de la loi Montagne ?

Sophie Pantel : Qu'elle renforce, d'une part, la reconnaissance et la prise en compte des aménités environnementales, ces ressources monétisables qui sont essentielles à la société (par exemple dans le cadre de la transition énergétique). Et, d'autre part, qu'elle facilite la création et l'intégration dans les politiques publiques de critères différents (tenant compte de la superficie de nos territoires, de l'habitat dispersé, etc.) pour l'attribution des dotations financières. En d'autres termes, il faut sortir du « tout population » qui n'a pas de sens dans les territoires de montagne.

François Vannson : Je voudrais que cette nouvelle loi s'inspire des différents travaux sur le sujet. J'ai remis un rapport en 2011 sur « Le développement des emplois dans les territoires de montagne », dans lequel j'avance des propositions concrètes. Cependant, d'autres travaux existent. Il y a le rapport des députés Hervé Gaymard sur « Le droit à la pluriactivité », et Vincent Rolland sur « L'attractivité des stations de sports d'hiver : reconquête des clientèles et compétitivité internationale », ou encore les travaux du Conseil national de la montagne. Ces solutions méritent d'être reprises au sein de cet acte II de la loi Montagne.

PLM : Comment appréciez-vous la part faite aux départements dans la réforme territoriale ?

S.P. : Les départements, à travers cette réforme, sont confortés et renforcés dans leurs missions de solidarité humaine et territoriale en dépit de la perte de la clause de compétence générale. Ils continueront ainsi à être des relais et des maillons essentiels en matière de proximité, surtout dans le cadre des grandes Régions, et en lien avec les nouvelles communautés de communes. Il reste évidemment des zones d'incertitude quant à la mise en œuvre de cette réforme, pour les transports scolaires par exemple.

AB. NYO

SOPHIE PANTEL

« Les départements continueront à être des maillons essentiels en matière de proximité, surtout dans le cadre des grandes Régions »

De plus, nous serons vigilants sur le devenir des départements qui rencontrent aujourd'hui des difficultés financières et budgétaires, en raison notamment de l'explosion des allocations individuelles de solidarité (AIS).

F.V. : La réforme territoriale peut être traduite assez simplement : « la montagne accouche d'une souris. » Finalement, nous conservons la majeure partie de nos compétences. Cependant, l'économie sera désormais un domaine réservé à la Région. Nous ne pourrons plus aider financièrement nos entreprises. Quant aux transports, il semble probable qu'une contractualisation soit envisageable avec la Région. En effet, elle n'a pas d'intérêt à s'emparer des problématiques locales, voire microlocales, que peut poser le transport scolaire. Le département devrait, selon toute vraisemblance, conserver cette compétence par voie de convention.

PLM : Comment mieux défendre les territoires de montagne ?

S.P. : En travaillant à la reconnaissance des aménités que les territoires de montagne apportent à la société. Car la montagne, c'est bien plus qu'un territoire d'exception qui se singularise par la beauté naturelle de ses paysages. La montagne, c'est d'abord un patrimoine vivant dont la valeur inestimable contribue au bien-être collectif. Voilà pourquoi il faut également changer le regard porté sur elle. Dans ses territoires il n'y a pas que des problèmes, des contraintes ou des handicaps ! Il y a surtout des ressources, des atouts et des potentialités immenses. Il convient de les valoriser pour

DR

Les assemblées départementales restent des lieux essentiels pour la démocratie de proximité.

apporter des réponses à celles et ceux qui ont fait le choix d'y vivre.

F.V. : En 2010, l'occasion m'a été donnée par Laurent Wauquiez, alors ministre de l'Emploi, de diriger une mission relative au développement de l'emploi en zone de montagne. Soixante-huit propositions concrètes ont été inscrites dans ce rapport. Ainsi, je considère que le développement des territoires de montagne sur le long terme est conditionné à la prise en compte de nombreux paramètres et ne se limite pas au niveau d'activité pendant la saison touristique.

De fait, s'il est impératif de pérenniser l'attractivité touristique de nos montagnes pendant la saison haute, il est également primordial de maintenir un niveau d'emploi suffisant pendant la saison creuse, afin de permettre à un maximum de professionnels de vivre à l'année dans nos massifs. La sédentarisation des saisonniers est un des principaux objectifs du rapport que j'avais remis au ministre de l'Emploi. La sécurisation de leur parcours professionnel ne sera possible qu'en mettant en œuvre des mesures efficaces en matière de formations pluriqualifiantes ou encore de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

PLM : Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez aujourd'hui dans les zones de montagne de votre département ?

S.P. : Les problèmes sont divers mais deux reviennent régulièrement : l'enclavement physique et numérique, et l'enjeu démographique : maintien et accueil des populations. A travers ces deux axes, se posent la question de l'égalité territoriale, celle de l'attractivité des territoires, celle du maintien des services publics, celle du développement des activités économiques.

DR

FRANÇOIS VANNSON

« La montagne accouche d'une souris. Finalement, nous conservons la majeure partie de nos compétences »

F.V. : L'enjeu majeur pour le massif des Vosges est de réussir l'adaptation de son économie, encore très industrielle et fragilisée par les effets de la globalisation, en s'appuyant sur les ressources naturelles et humaines du massif, qui compte la densité la plus élevée des massifs de France. Elles restent un atout en termes de compétitivité, d'emploi, d'innovation… De plus, nous devons engager des travaux d'étude et de recherche permettant de mieux appréhender les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau et la baisse de l'enneigement.

PLM : Dans ce cadre, quel doit être le rôle de l'ANEM dans prochaines années ?

S.P. : Informer et accompagner au mieux les élus pour leur permettre d'anticiper les évolutions réglementaires et juridiques. Leur donner les moyens d'agir et de se faire entendre pour parler d'une seule voix et décider en commun de l'avenir des territoires de montagne. L'intelligence collective au-delà des clivages est la garantie de l'efficacité de l'action publique. C'est vrai aussi pour la future grande Région, qui représente une formidable opportunité de travailler dans cet état d'esprit, dans la mesure où elle rassemblera plusieurs départements ruraux et de montagne. Nous comptons d'ailleurs nous organiser pour orienter fortement les décisions et les politiques publiques et parler à l'unisson dans l'intérêt de nos territoires.

F.V. : L'ANEM doit continuer à être un relais en fédérant les différents élus de leur montagne et en portant leur voix dans toutes les instances de l'Etat. Nous n'en sommes et nous n'en serons que plus forts et plus efficaces ensemble pour défendre les spécificités de nos territoires. En termes de lobbying, je ne connais rien de mieux.

Un médiateur nommé pour un an

Devant le 31e congrès de l'Association, les 15 et 16 octobre, le ministre André Vallini annonçait la publication d'un décret permettant à tout élu de saisir le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN). Au regard de cette annonce, le texte paru au *Journal officiel* du 15 novembre appelle quelques précisions.

Le décret du 13 novembre 2015 institue un médiateur des normes applicables aux collectivités territoriales. Il sera ainsi possible pour une collectivité ou un groupement de collectivité de s'adresser à lui « par tout moyen », pour lui signaler des situations problématiques, aberrantes ou insurmontables en matière de normes. Il pourra solliciter le concours des services des ministères dans l'instruction de ses dossiers et leur adresser *in fine* des recommandations.

> « Une nouveauté qui n'en est pas vraiment une »

En fait, cette nouveauté n'en est pas vraiment une, puisque le décret, à un seul détail près, reprend mot pour mot le contenu d'un décret sur la même question… en date du 7 mars 2014. Ainsi, le médiateur n'est de nouveau mis en place que pour une durée d'un an, au terme de laquelle il doit rendre compte de sa mission dans un rapport remis au Premier ministre. La fonction avait été confiée précédemment à Alain Lambert, le président du Conseil national d'évaluation des normes. Au demeurant, il est inquiétant de constater qu'une seule de ses propositions a été reprise dans le nouveau décret, à savoir la possibilité pour les collectivités de s'adresser directement au médiateur sans avoir à s'en remettre à la transmission de leur dossier par le préfet.

Par contre, le nouveau médiateur peut s'attendre à retrouver les mêmes obstacles que ceux rencontrés lors de la première mission, liés pour la plupart à l'absence totale de moyens tant humains que financiers ou légaux : précarité de la fonction qui expire au bout d'un an, insuffisante notoriété de la démarche, absence d'autorité sur les services de l'administration tant pour instruire les dossiers, dont le médiateur est saisi, que pour faire appliquer ses recommandations.

Le bilan de la première médiation était à la fois éclairant et décevant. Un peu plus d'une dizaine de saisines étaient parvenues au médiateur, émanant principalement de petites communes, mais portant sur des thématiques essentielles telles que les rythmes scolaires, la qualité de l'air, la protection incendie ou le transport routier…

Il ne reste plus qu'à miser sur le fait que la disparition du filtre préfectoral permette cette fois-ci des remontées plus nombreuses pour des résultats plus concrets. Pour cela, il est indispensable que les services de l'Etat fassent également leur « révolution culturelle », en passant du seul contrôle au conseil, afin de faciliter l'application des normes à travers des « accommodements raisonnables ».

L'ÉVALUATION DU COÛT DES NORMES : UN DISPOSITIF PERFECTIBLE SELON LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes, dans son nouveau rapport consacré aux finances locales, présenté le 13 octobre, a choisi de consacrer un chapitre entier à la question des normes. Ce choix n'est pas anodin et montre toute l'importance que revêt ce sujet à l'heure de la baisse sans précédent des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

L'évaluation du coût des normes, selon la Cour des comptes, reste perfectible.

Actuellement, deux instances sont chargées d'apprécier l'impact de celles-ci sur les finances des collectivités :

- la Commission consultative d'évaluation des normes (CNEN), formation restreinte mise en place au sein du Comité des finances locales, constituée d'élus locaux et de représentants de l'Etat ;
- le Secrétariat général du gouvernement (SGG).

La Cour des comptes met en évidence dans son rapport :

- le manque de fiabilité des études d'impact transmises par les ministères pour éclairer le travail de ces deux instances ;
- des différences de méthodes entre le CNEN et le SGG pour évaluer l'impact budgétaire des normes.

La Cour souligne toutefois que des efforts ont été entrepris pour améliorer la fiabilité des données. Les deux instances se réunissent désormais à l'issue de chaque séance du CNEN pour réaliser une mesure des écarts de chiffrage entre les deux services et en identifier les raisons.

LA RÉACTION DE JEAN-MARIE BINETRUY, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES NORMES

Jaime Thévs

« Le copié-collé entre le décret de 2014 et celui-ci a le mérite de faire la preuve que missionner un médiateur des normes applicables aux collectivités pour une durée d'un an n'était pas suffisant. Mais je relève qu'on ne recrée la fonction que pour un an encore, alors qu'il aurait sans doute été sage d'en faire une attribution permanente du président du CNEN, d'autant que la sollicitation des ministères peut rallonger substantiellement la durée d'instruction des dossiers. De même, je constate que le texte n'habilite pas les comités de massif à saisir le médiateur. Il est vrai qu'on ne peut les réduire à un "groupement de collectivités" et qu'ils ont vocation à signaler des problèmes de normes au-delà de celles qui s'appliquent aux collectivités. Le ministre André Vallini s'étant engagé devant le congrès à ce qu'ils aient cette possibilité de contribuer au processus d'élaboration des normes, nous restons donc dans l'attente de textes complémentaires. »

LES DATES

30 nov. Ouverture de la COP 21 à Paris-Le Bourget

1er déc. Atelier collaboratif « Evolution des associations d'élus » au ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique

8 déc. Groupe de travail « Gouvernance et solidarité » dans le cadre des travaux de la commission permanente du CNM sur l'acte II de la loi Montagne

11 déc. Clôture de la COP 21

18 déc. Comité de pilotage sur les Maisons de services au public (MSAP)

RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

La campagne 2015 s'achève en Ariège

Le 5 novembre dernier, la réunion qui s'est tenue à Aston, dans le département de l'Ariège, a clôturé les rencontres nationales d'information de l'Association pour l'année 2015 qui se sont déroulées dans dix départements.

L'excellent accueil réservé à Marie-Noëlle Battistel, secrétaire générale de l'ANEM, par Jean Lassalle, maire d'Aston, Alain Duran, sénateur de l'Ariège, et Henri Nayrou, ancien président de l'Association et président du conseil départemental, a favorisé des débats de qualité.

Devant une assemblée très attentive d'environ quatre-vingt-cinq élus, plusieurs thèmes d'actualité ont été abordés, comme l'acte II de la loi Montagne, le renouvellement des concessions hydroélectriques, le tourisme, la situation des éleveurs de montagne, la couverture numérique du territoire et l'accès aux soins.

« Une mobilisation de tous les instants des élus de la montagne est nécessaire »

Alain Duran et Henri Nayrou ont insisté sur la nécessité d'adhérer à l'ANEM, car elle est la seule association nationale pour représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des collectivités de montagne. Une mobilisation des élus de la montagne de tous les instants sera donc nécessaire pour préserver le développement harmonieux de tous les territoires de la République.

Pour conclure, Marie-Noëlle Battistel a annoncé la mobilisation totale de l'ANEM en 2016 pour l'écriture de l'acte II de la loi Montagne, ainsi que l'organisation de nombreuses réunions de terrain.

ARIÉGENEWS

La forte mobilisation des élus locaux montre l'intérêt des réunions organisées par l'Association dans les départements.

L'ÉLU DU MOIS

ÉRIC JEANSANNETAS, PRATICIEN TERRITORIAL

DR

Devenu membre du comité directeur à la suite de son élection en tant que sénateur de la Creuse en septembre 2014, ce professeur des écoles est actuellement membre de la commission des affaires sociales et de la délégation du Sénat à la prospective. Au titre de son mandat, il siège également au Conseil national de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelles.

Avant d'être membre de la Haute Assemblée, Eric Jeansannetas a mené une double carrière d'élu local entamée en 2001, en tant que conseiller général du canton de Guéret Sud-Ouest et conseiller municipal de la préfecture creusoise. Il a été chargé très vite de responsabilités importantes en devenant le « numéro deux » de l'une comme de l'autre collectivité. Comme premier adjoint au maire de Guéret, il a été délégué au commerce, à l'artisanat et à l'économie solidaire, et par ailleurs, premier vice-président du conseil général à partir de 2004, il était en charge d'un large champ d'attributions allant de l'administration du personnel et des finances au développement des territoires, en passant par l'insertion et le logement.

Son engagement au niveau départemental et sa conviction que ce niveau de collectivité ne devait pas faire les frais de la réforme territoriale l'avaient conduit, lors de son élection au Sénat, à sacrifier son mandat de premier adjoint communal en raison de la règle de non-cumul des mandats. Bien que réélu avec plus de 60 % des voix lors des dernières élections cantonales, il est depuis redevenu simple conseiller, le conseil départemental ayant changé de majorité.

ERRATUM

Rendre justice à Carcheto-Brustico

Dans notre numéro d'été consacré à l'exposition « Montagnes de France », nous avions présenté une photo de la commune de Carcheto-Brustico comme étant celle de Castello-di-Rostino. La maire de Carcheto-Brustico, Emilie Albertini-Franceschi, nous a signalé notre erreur, due à la reprise de l'information publiée par notre partenaire *Alpes Magazine*. Nous lui présentons nos excuses, ainsi qu'aux habitants de la commune.

La commune de Carcheto-Brustico est caractéristique du village corse. Située à 630 mètres d'altitude, faiblement peuplée (vingt-huit habitants selon le dernier recensement), elle regroupe plusieurs hameaux. Elle appartient à la communauté de communes de Orezza-Ampugnani, qui rassemble vingt-neuf communes, dont quatre seulement ont plus de 100 habitants.

Située au cœur de la Castagniccia, Carcheto-Brustico possède un patrimoine naturel et historique exceptionnel qui en fait une destination touristique très prisée. En outre, son territoire abrite l'ancienne mine de vert d'Orezza, le marbre le plus rare et sans doute le plus cher du monde.

Principalement édifié entre les XVe et XVIIIe siècles, le village, dont la population a atteint son apogée avec 720 habitants en 1730, possède deux églises, dont l'église Saint-Joseph, de style baroque, qui renferme des fresques restaurées en 2000. On y trouve également plusieurs maisons-tours qui avaient été érigées comme vigies contre les envahisseurs, notamment turcs. La commune entreprend la restauration de certaines pour y créer des logements sociaux.

CAMILLE MORENC

Carcheto-Brustico, un magnifique village corse de montagne au cœur de la Castagniccia.

© Jerome Boucherat - SPL Lyon Confluence 2012, Jean-Marc Pettina - Caisse des Dépôts, Olivier Le Moal - Fotolia, DR PVCP

GROUPE Caisse des Dépôts

Un acteur majeur du développement et de la compétitivité des territoires

Fort de son ancrage territorial, le groupe Caisse des Dépôts mobilise ses savoir-faire et ses expertises pour répondre aux nouveaux défis des territoires aux côtés des acteurs locaux :

- en accompagnant la modernisation des territoires,
- en développant les transports durables,
- en relevant les défis de la société du numérique et de l'information,
- en faisant du tourisme un levier de développement des territoires.

Pour la réussite de tous les projets

@CaissedesDepots
www.groupecaissedesdepots.fr

Direction du réseau et des territoires
72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
01 58 50 00 00